



N° 126
JUILLET 2017

BULLETIN MUNICIPAL



Contacts :

Jouy-Mauvoisin Tel: 01 34 76 51 21

mairie.jouy.mauvoisin@wanadoo.fr

<http://www.jouy.mauvoisin.fr>

(nouveau site en cours de finition)



SOMMAIRE N° 126 JUILLET 2017

- ☒ Editorial
- ☒ Extraits des délibérations
du Conseil Municipal.
- ☒ Informations municipales.
- ☐ Informations de la Communauté
Urbaine GPS&O
- ☐ Informations diverses
- ☒ Informations de l'A.A.S.C.



A l'instant où j'écris cet édito du bulletin n° 126 de l'été nous sommes sous la canicule. Ne serait ce pas les conséquences du réchauffement climatique ? Les météorologues prédisent que ces épisodes climatiques risquent de se produire plus souvent.

Depuis le 1^{er} janvier nous n'avons plus l'autorisation d'utiliser de produits phytosanitaires, ce que nous avons anticipé avant l'application de la loi. Désormais l'usage de produits chimiques est donc interdit dans l'espace public de notre commune.

Le rucher municipal installé l'an passé a produit sa 1^{ère} récolte ; il est possible de se procurer du miel en mairie.

L'idée d'installer des ruches n'avait pas pour but uniquement de produire et de vendre du miel. Il s'agit d'intensifier l'engagement de la commune dans le respect de la nature et de l'environnement et à ce titre les abeilles sont un symbole vivant. Elles butinent les fleurs, inlassablement. Leur zèle a une valeur inestimable pour l'homme et pour la nature car, en plus de fabriquer du miel, elles assurent quotidiennement la pollinisation de milliards de fleurs... Sans les abeilles, un tiers de nos cultures vivrières n'existerait pas.

Aujourd'hui, leur survie est en jeu, en témoigne l'effondrement de leurs colonies, qu'elles soient domestiques ou sauvages. Les causes : les parasites, le déplacement massif de ruchers, l'agriculture industrielle intensive avec ses monocultures et ses pesticides.

Le projet du tracé « sud » de la Ligne Nouvelle Paris-Normandie risque d'affecter notre commune par son tracé et tout cela pour un gain de temps dérisoire en regard des coûts exorbitants. Les recommandations de l'état dans les différents documents d'urbanisme nous empêche de construire en lisière de la forêt de Rosny, et c'est bien normal ; nous freine dans notre développement urbain pour préserver les espaces consacrés à l'agriculture et à l'environnement, et c'est bien normal ; mais pour une ligne ferroviaire qui ferait gagner quelques minutes aux Normands on est prêt à sacrifier 10 hectares au kilomètre.

Alors, si vous n'êtes pas d'accord avec ce projet, venez signer la pétition en ligne ou en mairie (aux heures d'ouverture).

En cette fin d'année scolaire et si le décret est publié sous peu, le conseil municipal, après avis des parents et des enseignants, a décidé de revenir à la semaine de 4 jours dès la prochaine rentrée scolaire.

En attendant cette rentrée, je vous souhaite à toutes et à tous un bel été ensoleillé.

Le Maire

Alain BERTRAND

EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUIN 2017

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs, Alain BERTRAND, Daniel LECRUBIER, Jean RECULE, Noël GUYOMARD, Jocelyne GUILLAUME, Joseline PAYEN, Nadège DELLAROSA, Miguel OURSEL et André MOULAGER.

ABSENTS EXCUSES : Mme Elisabeth DOS SANTOS, M. Jean-Pierre DEVISME, M. Didier DURIEZ et M. Julien HERON.

ABSENTE : Mme Solange DEVANNES.

APPROBATION DU RAPPORT CLETC 2016

Suite à la création de la Communauté Urbaine GPS&O de nouvelles compétences ont été transférées et notamment pour notre commune celle dite de la Voirie.

Il est donc nécessaire d'évaluer ces nouvelles charges transférées, ce qui relève de la compétence de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges).

Cette commission a travaillé à l'évaluation des nouvelles charges transférées durant l'année 2016, donnant lieu à l'élaboration d'un rapport définissant la nature des charges transférées, leurs modalités d'évaluation et, le cas échéant, des prévisions de revoyure.

Pour notre commune, les charges transférées pour 2016 ont été évaluées à 40 437 €.

Lors de la réunion du 3 mai 2017, la CLETC a adopté ce rapport, qui conformément aux textes en vigueur, doit être soumis à l'approbation des conseils municipaux.

Après lecture dudit rapport, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

CONVENTION D'UTILISATION D'UNE BROsse DE DESHERBAGE EN COMMUN AVEC LA COMMUNE DE FONTENAY-MAUVOISIN

M. le Maire rappelle sa proposition d'acquérir une brosse de désherbage modèle Stella Radex 50, en commun avec la commune de Fontenay-Mauvoisin, d'un montant total de 2 750.00 € HT.

Cet achat, auprès de l'entreprise DUPORT AGRI, est pris en charge dans son intégralité par notre commune, la commune de Fontenay-Mauvoisin nous reversant 50% du montant HT sous la forme d'un fonds de concours.

Les deux communes étant d'accord sur le principe, il convient d'établir une convention pour définir les conditions financières et d'utilisation de cet équipement par les deux communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la convention définissant les conditions financières et d'utilisation en commun de la brosse de désherbage et autorise Monsieur le maire à la signer.

RYTHMES SCOLAIRES ET GARDERIE

Le nouveau Gouvernement envisage de laisser aux communes le choix de fonctionner en semaine de 4 jours et demi ou d'opter pour un fonctionnement en semaine de 4 jours et ce dès la prochaine rentrée scolaire.

Il est proposé aux conseillers présents de réaliser un sondage auprès des parents dans les prochains jours afin de connaître leur avis sur le retour possible de la semaine des 4 jours dès septembre 2017.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve cette suggestion et, dans l'éventualité d'une réponse favorable majoritaire des familles, propose d'adresser un courrier dans ce sens à l'inspecteur académique, après validation par le conseil d'école.

Par ailleurs, les délégués des parents d'élèves ont adressé, par le biais des enseignants, un sondage destiné à connaître le nombre de familles qui serait intéressé afin que la garderie scolaire du soir soit prolongée d'une demi-heure (19H00 au lieu de 18H30), suite à la demande de quelques parents. Neuf familles ont répondu favorablement.

La commission « école » s'est réunie afin d'en discuter. Elle propose de reprendre contact avec les familles intéressées en leur précisant les conditions dans lesquelles ce nouveau service pourrait être mise en place, à savoir :

- un nombre minimum d'inscrits de façon régulière
- l'enfant devra être inscrit tous les jours de la semaine et pour l'année scolaire.
- un coût supplémentaire de 1,50 € par jour sera facturé pour l'utilisation de ce service (en plus du montant actuel de la garderie).

Le conseil municipal approuve cette proposition et en fonction des retours statuera définitivement sur cette demande.

M. le Maire en profite pour faire un point sur les effectifs de la prochaine rentrée scolaire. Il se pourrait que l'effectif de la classe des maternelles soit un peu plus important que les années passées. La commune de Fontenay-Mauvoisin, ne pouvant pas les accueillir, nous a sollicité pour inscrire quelques enfants dans notre école (maximum 4 enfants).

QUESTIONS DIVERSES

1) Travaux en projet -

Monsieur le Maire a pris rendez-vous avec le technicien de l'Agence Ingeniery' afin de définir les travaux susceptibles de bénéficier d'un contrat rural. Ces travaux porteront principalement sur les bâtiments communaux et leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Un devis a été réalisé par l'entreprise PIGEON TP pour les travaux de réalisation des rampes d'accès des classes. Son montant s'élève à 11 693.84 € HT.

Il est proposé à l'assemblée de déposer d'ici fin novembre un dossier de demande de fonds de concours auprès de la CU GPSO pour cette opération (taux de subvention 50%). D'autres travaux pourraient également bénéficier de ce fonds de concours (l'éclairage de l'allée menant à l'église, l'installation de nouveaux jeux dans le parc rue des Cornouillers....).

EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUIN 2017 (suite)

Des devis vont être sollicités afin d'en connaître les coûts.
Le dossier définitif sera soumis à l'approbation du conseil municipal dans le courant du 4^{ème} trimestre 2017.

2) Désignation des délégués pour les élections sénatoriales –

Le conseil municipal devra se réunir le vendredi 30 juin 2017 afin de désigner des délégués pour l'élection des sénateurs qui aura lieu le dimanche 24 septembre 2017.

Après consultation des membres présents, il est proposé de se réunir à 19H00 en mairie.

3) Informations diverses –

- Communication des montants perçus par la commune au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (32 292 €) et de la Dotation Solidarité Rurale (5 214 €) ainsi que le montant du FPIC dû par la commune (5 467 €).

- Les conseillers sont informés de la visite de M. Gérard LARCHER, Mme Sophie PRIMAS et M. Alain SCHMITZ le vendredi 16 juin à 10H00 en mairie.

ELECTIONS



Résultats 1^{er} tour à Jouy-Mauvoisin

Inscrits : 411	Abstentions : 57	Votants : 354	Exprimés : 350	Participation : 86,13%
Mme Marine LE PEN		<i>Front national</i>		91 voix
M. Emmanuel MACRON		<i>En marche !</i>		84 voix
M. Jean-Luc MÉLENCHON		<i>La France insoumise</i>		67 voix
M. François FILLON		<i>Les Républicains</i>		57 voix
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN		<i>Debout la France</i>		20 voix
M. Benoît HAMON		<i>Parti socialiste</i>		17 voix
M. Jean LASSALLE		<i>Résistons !</i>		6 voix
M. François ASSELINEAU		<i>Union populaire républicaine</i>		6 voix
M. Philippe POUTOU		<i>Nouveau parti anticapitaliste</i>		2 voix
Mme Nathalie ARTHAUD		<i>Lutte ouvrière</i>		0 voix
M. Jacques CHEMINADE		<i>Solidarité et progrès</i>		0 voix
Blancs : 4 voix		Nuls : 0 voix		

Résultats 2^{ème} tour à Jouy-Mauvoisin

Inscrits : 411	Abstentions : 77	Votants : 334	Exprimés : 293	Participation : 81,26%
M. Emmanuel MACRON		<i>En marche !</i>		196 voix
Mme. Marine LE PEN		<i>Front national</i>		97 voix
Blancs : 35 voix		Nuls : 6 voix		

ELECTIONS



Résultats 1^{er} tour à Jouy-Mauvoisin

Inscrits : 411 Votants : 221 Abstention : 190 Exprimés : 218 Participation : 53,77 %

Bruno Millienne	<i>Modem</i>	74 voix
Emmanuel Norbert-Couade	<i>Front National</i>	39 voix
Guillaume Quintin	<i>La France insoumise</i>	36 voix
Jean-Marie Tetart	<i>Les Républicains</i>	24 voix
Thibaud De Fleury	<i>Parti communiste</i>	10 voix
Marie-France Lavenne-Reynaert	<i>Debout la France</i>	9 voix
Salah Anouar	<i>Ecologiste</i>	9 voix
Ali Mohammad	<i>Parti socialiste</i>	7 voix
Ferid Hamdi	<i>Divers droite</i>	4 voix
Philippe Gommard	<i>Extrême gauche</i>	2 voix
François Martin	<i>Divers droite</i>	2 voix
Victoria Chakarian	<i>Extrême gauche</i>	1 voix
Nadir Yanisse Mallem	<i>Ecologiste</i>	1 voix
Christiane Gadé	<i>Extrême droite</i>	0 voix
Renaud Lataillade	<i>Divers droite</i>	0 voix
Isabelle Begue	<i>Divers</i>	0 voix

Blancs : 1 voix

Nuls : 2 voix

Résultats 2^{ème} tour à Jouy-Mauvoisin

Inscrits : 411 Votants : 178 Abstention : 233 Exprimés : 152 Participation : 43,31 %

Bruno Millienne	Modem	86 voix
Jean-Marie Tetart	Les Républicains	66 voix

Blancs : 19 voix

Nuls : 7 voix

INFORMATIONS MUNICIPALES

Etat civil

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris les décès de

- M. Claude BONNELLE survenu le 23 mai 2017.

- M. Jérémy HECQUET survenu le 24 mai 2017.

Petite Annonce

Il a été trouvé une canne anglaise dans une rue du village. Le propriétaire peut la récupérer en mairie.

Les jeux du jeudi

Clôture de la saison des jeux par un repas organisé et financé par les participants eux-mêmes. On se quitte pour l'été en se promettant de se retrouver à la rentrée !

Voici les dates prévues pour la nouvelle saison

Les jeudis 14 septembre ; 12 octobre ; 9 novembre ; et 14 décembre 2017

Ainsi que les 11 janvier ; 8 février ; 8 mars ; 12 avril ; 17 mai et 14 juin 2018.

N'hésitez pas à nous rejoindre, vous ne le regretterez pas !!! Bon été à tous !!!!



Concours de dessins à la bibliothèque

De nombreux « artistes » ont participé au traditionnel concours organisé..... par les bibliothécaires !!!! Cette année le thème en était : La montagne, la classe de neige, les vacances à la neige.



INFORMATIONS MUNICIPALES

Théâtre des oiseaux

Vendredi 16 juin, l'équipe du Théâtre des Oiseaux a présenté Le nouveau Groupe Jeune du théâtre intercommunal de Mantes En Yvelines qui rassemble des jeunes de 13 à 17 ans issus des villes et villages de laGPS&O.

Devant un public composé de Joyaciens et de parents des jeunes élèves nous avons pu découvrir le travail, l'improvisation et les exercices, à partir de situations théâtrales, qui mèneront à un spectacle le moment venu.

Tout le monde s'est retrouvé autour d'un rafraichissement en attendant une représentation à Jouy, dans notre salle polyvalente. Rendez-vous est pris.



Pour la plupart les enfants ont été inspirés par leur séjour en classe de neige du mois de janvier !!!!!
Merci pour cette belle participation !!!!



INFORMATIONS MUNICIPALES

Apéritif de l'été

Les Joyaciens se sont retrouvés à la salle polyvalente, le vendredi 23 juin 2017 à l'invitation de Monsieur le maire et du conseil municipal, pour fêter ensemble l'arrivée de l'été.



Après quelques informations,
Monsieur le maire accueille les nouveaux
arrivants.....

Puis, rien de tel qu'un bon
rafraîchissement
En cet épisode caniculaire.....



Après ces instants de convivialité,
Chacun s'en ira vers son lieu de prédilection.

Bonnes vacances à tous et
à la rentrée prochaine.



INFORMATIONS MUNICIPALES

Cantine - Garderie

N'oubliez pas d'inscrire vos enfants à la cantine-garderie avant la fin de l'année scolaire 2016-2017.

Les menus seront affichés aux abords de l'école et sur le site internet de la commune.

Les tarifs pour l'année 2017-2018 s'établissent comme suit :

Cantine

Fréquentation de 3 à 4 jours par semaine : 5,10 €/jour / enfant.

Fréquentation de 1 à 2 jours par semaine : 5,60 €/jour / enfant.

Garderie et T.A.P.

Fréquentation de 3 à 5 jours par semaine : 2,80 €/jour / enfant.

Fréquentation de 3 à 4 jours par semaine : 3,50 €/jour / enfant

Rappel des horaires de garderie

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : le matin de 7h30 à 8h30 – le soir de 15h45 à 18h30 (*sous réserve d'un retour à la semaine de 4 jours 16h30 à 18h30*)

Le mercredi : de 7h30 à 8h30 (*également sous réserve d'un retour à la semaine de 4 jours*)

Horaires d'été à la mairie

Mairie de Jouy-Mauvoisin



En août, ouverture uniquement
le jeudi de 17h00 à 19h00

Calendrier scolaire 2017-2018

	Zone A	Zone B	Zone C (Versailles)
Rentrée scolaire des élèves	Lundi 4 septembre 2017		
Toussaint	Samedi 21 octobre 2017 Lundi 6 novembre 2017		
Noël	Samedi 23 décembre 2017 Lundi 8 janvier 2018		
Hiver	Samedi 10 février 2018 Lundi 26 février 2018	Samedi 24 février 2018 Lundi 12 mars 2018	Samedi 17 février 2018 Lundi 5 mars 2018
Printemps	Samedi 7 avril 2018 Lundi 23 avril 2018	Samedi 21 avril 2018 Lundi 7 mai 2018	Samedi 14 avril 2018 Lundi 30 avril 2018
Début des vacances d'été (*)	Samedi 7 juillet 2018		

- Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

- Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

Domaine public

Produits phytosanitaires

L'emploi sur le domaine public de produits phytosanitaires (désherbant par exemple) conformément à la loi du 6 février 2014 dite loi "Labbe" est interdit par les collectivités mais également par les particuliers.

Il n'est donc pas autorisé de pratiquer un désherbage chimique du trottoir devant votre propriété ni dans le cimetière ou tout autre espace vert communal.

Pour mémoire, la commune s'est engagée à respecter la charte de la biodiversité de l'Ile de France en pratiquant le "Zéro Phyto" sur son territoire.



Sotrema

Si votre bac est trop petit ou abîmé, vous pouvez en obtenir un autre gratuitement en contactant la Sotrema. Le volume du bac qui vous sera attribué est déterminé par le nombre de personnes qui vivent sous votre toit.

Contactez la Sotrema au 0 800 40 36 40



INFORMATIONS MUNICIPALES



Rétablissement de l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs.

Depuis le 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents (exemple : voyage scolaire) doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.

L'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit donc être muni des trois documents suivants :

- Sa propre pièce d'identité valide : carte d'identité ou passeport ;
- La photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire du formulaire de sortie du territoire ;
- Le formulaire d'autorisation de sortie du territoire signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale.

Aucune démarche en mairie ou préfecture n'est nécessaire.

Pour en savoir plus et accéder au formulaire (Cerfa 15646*01)
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

Attention : dans certains pays d'autres documents sont susceptibles d'être exigés !

Consultez les fiches « pays » sur : www.diplomatie.gouv.fr

Les bouchons de l'espoir.

Encore une dizaine de sacs récupérés lors de la dernière collecte.

Les équipes des « Bouchons de l'espoir » remercient vivement la population de Jouy-Mauvoisin pour son assiduité à déposer ce qui constitue le fruit de leurs ressources de financement de matériel handisport.

Travaux de voirie

Après réception des travaux de la rue de La Vallée il a été décidé de rehausser les bordures de 2 entrées afin d'éviter d'éventuelles inondations des sous-sols des habitations.



La signalisation au sol de la RD 110 à été refaite dans toute la traversée du village et l'aménagement envisagé au niveau du carrefour du Clos du Lavoir également.



Cet aménagement sensé réduire la vitesse, s'il satisfait, pourrait être construit avec des bordures.

La signalisation au sol dans le village devrait être réalisée incessamment sous peu par le service voirie de la CU GPS&O. Toutes ces opérations seront sans conséquences sur le budget communal.

Urbanisme

De nombreux murs de clôture sont restés sans ravalement depuis leur édification, sachez que passé le délai de 3 ans une Déclaration Préalable est nécessaire avant d'effectuer les travaux.

Le non respect de cette règle d'urbanisme peut valoir la non-conformité pour la maison à l'occasion de sa vente.

En dehors du fait que l'apparence de blocs de béton ne soit pas très esthétique.



Tranquillité vacances

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !



Pensez à verrouiller vos portes et fenêtres, à fermer vos volets et votre portail.



Placez en lieu sûr et éloignés des accès vos bijoux, moyens de paiement, clés de voiture. Il est conseillé de ne pas laisser d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.



En cas d'absence durable, votre domicile doit paraître habité. Demandez à une personne de confiance de relever votre courrier, d'ouvrir vos volets dans la journée...



Les policiers et les gendarmes sont à votre service. Demandez leur conseil, signalez tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.



Une urgence, composez le 17 ou le 112.

Retrouvez plus d'informations sur
www.interieur.gouv.fr



A.A.S.C. – Jouy-Mauvoisin

Samedi 22 avril 2017

Un beau succès pour cette randonnée printanière



A l'heure du départ...



Petit regroupement en forêt de Rosny



A l'arrivée, on reprend Des forces

Samedi 10 juin 2017

Une première « bourse aux livres » réussie !!



Toute l'équipe de l'AASC vous souhaite de bonnes vacances et vous donne rendez-vous le samedi 30 septembre pour un repas à thème, et le 18 novembre pour une réédition du LOTO.

